



Québec, le 18 novembre 2010

Mesdames les Directrices générales et  
Messieurs les Directeur généraux des commissions scolaires  
et des établissements d'enseignement privés  
Écrivaines et écrivains inscrits au Répertoire de ressources Culture-éducation

**Objet : Lettre circulaire concernant une précision supplémentaire sur l'achat  
des livres en vue de la venue d'écrivains dans le cadre du programme  
*La culture à l'école***

Pour faire suite à la lettre que vous avez reçue récemment concernant l'objet en titre, et à la suite de discussions entre les deux ministères et l'UNEQ, nous devons apporter une dernière correction aux renseignements qui ont alors été communiqués. Cette correction vise les allocations forfaitaires de 165 \$.

Une confusion autour de l'allocation de 165 \$ s'est glissée. En fait, ce montant forfaitaire est réservé par **journée** de présence d'écrivains dans une école et **non par atelier**.

Rappelons qu'à compter de 2010-2011, ce sont les établissements scolaires qui sont responsables de se procurer les ouvrages des écrivains inscrits au Répertoire **avant** la tenue des ateliers. Les écrivains s'entendent avec les établissements scolaires sur les titres qui seront lus par les élèves et qui figurent **obligatoirement** au Répertoire.

Enfin, les allocations seront remboursées aux établissements scolaires à la suite de l'approbation des ateliers par les comités régionaux de gestion du programme *La culture à l'école*, jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe de 200 000 \$ qui est consacrée à l'achat de livres. Ces comités se tiendront jusqu'en décembre 2010. Il est possible qu'il y ait une deuxième vague de projets qui soient analysés plus tard au cours de l'hiver. À ce moment, les soldes, s'il y en a, seront utilisés.


... 2

Pour toute information supplémentaire, les écrivains peuvent communiquer avec madame Katia Stockman à l'UNEQ au numéro (514) 849-8540 ou à [Stockman@uneq.qc.ca](mailto:Stockman@uneq.qc.ca).

Pour toute information supplémentaire, les commissions scolaires peuvent communiquer avec les Directions régionales du MELS.

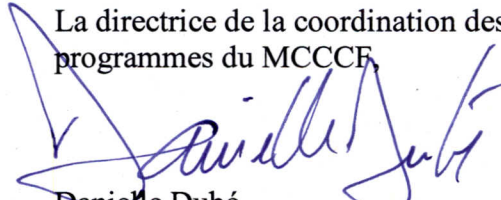
Nous vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général des services  
à l'enseignement du MELS,



Guy Dumais

La directrice de la coordination des  
programmes du MCCCF,



Danielle Dubé

c. c. : M<sup>me</sup> Lise Briand, directrice de l'enseignement privé  
M. Leo La France, sous-ministre adjoint aux services à la  
Communauté anglophone et affaires autochtones  
M<sup>me</sup> Guylaine Larose, directrice générale des régions  
Directrices et Directeurs des régions